

Il est porté à la connaissance des candidats admis au concours de recrutement au titre de l'année 2019 que la remise des dossiers administratifs est prévue à compter du **12 Février 2020**.

Le dossier administratif est composé des pièces suivantes :

- 3 Copies certifiées du diplôme requis ;
- 4 Copies certifiées de la CIN ;
- 5 Extraits d'acte de naissance ;
- 2 Extraits du casier judiciaire ou fiche anthropométrique ;
- 5 Photos.

Les pièces citées ci-dessus doivent être remis au **Service de la Gestion des Ressources Humaines** de l'ONSSA.

